



CD220318 81A00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 18 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi dix-huit mars à 09 h 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental.

Étaient présents : MM. M. AURORA, X. BALLENGHIEN, Mme N. BARROUILLET, M. C. BONNE, Mme C. BOUE, MM. P. BRET, G. CASTET, R. CASTETS, JP. COT, Mmes C. DASTE-LEPLUS, C. DEJEAN-DUPEBE, M. B. DESENLIS, Mmes C. DUCARROUGE, C. DUMONT, MM. F. DUPOUEY, P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, MM. M. GABAS, B. GENDRE, V. GOUANELLE, B. KSAZ, Mmes E. LAFON, E. LANAVE, M. F. LARROQUE, Mmes V. MANISSOL, Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, M. J-P. SALERS, Mme C. SALLES, M. J. SAMALENS, Mmes C. SARNIGUET, I. TINTANE et L. TOISON.

Excusés ou absents : Mme F. CASALE.

Ont donné procuration : Mme F. CASALE à M. J-P. SALERS

Délibération adoptée à l'unanimité

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

-
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
- VU l'avis des commissions organiques compétentes ;

Accusé de réception en préfecture
032-223200015-20220211-Imc13c274c74dc7-DE
Date de télétransmission : 21/03/2022
Date de réception préfecture : 21/03/2022

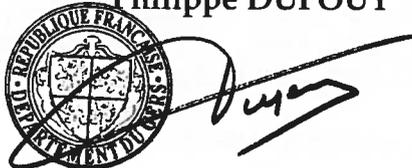
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Départemental décide :

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et à l'article L3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complétés par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2022, sur la base du rapport joint à la présente délibération.

Philippe DUPOUY

The image shows a circular official seal of the Gers Departmental Council on the left, featuring a coat of arms and the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GERS'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Président
du Conseil Départemental du Gers

Délibération transmise et reçue en Préfecture le **21 MARS 2022**

Le Président du Conseil Départemental certifie que :

- la présente délibération a été affichée le **21 MARS 2022**
- et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Mars 2022.



81A00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 18 MARS 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances

Rapport examiné par la 8^{ème} commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :
Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

<i>Pièces jointes ou annexes :</i>	Annexe1-Détail du programme d'investissement 2022 (CP) Annexe 2- Situation des Autorisations de Programme
------------------------------------	--

Mes chers collègues,

Ce débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire de notre collectivité car il permet de dresser les perspectives d'action pour l'année 2022 qui est, en tant que telle, la première du nouveau mandat qui vaut jusqu'au 1^{er} semestre 2028.

Ce débat doit permettre d'arrêter la stratégie financière de notre collectivité, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement (annuelles et pluriannuelles) et d'emprunt qui les finance, pour l'année 2022. Ce débat précise également les hypothèses d'évolution en matière de concours financiers.

La préparation budgétaire 2022 est ainsi guidée non seulement par une recherche constante d'efficacité et d'optimisation budgétaire, pour maintenir la santé financière de notre collectivité, mais aussi par le souci de l'action publique, au travers de la mise en œuvre d'ambitions notables. Les orientations budgétaires 2022 témoignent également d'une confortation des politiques publiques en matière de protection de l'enfance, d'insertion et d'accompagnement des personnes âgées et handicapées. Parmi, les projets phares de 2022, on citera le lancement opérationnel d'un **centre départemental de santé** qui se manifeste par la création d'un budget annexe.

Bien sûr l'année 2022 se caractérise également, comme ces deux dernières années, par des incertitudes liées aux effets immédiats et différés de la crise sanitaire.

L'année 2022 est aussi marquée par la contribution de notre Département au **plan de relance** pour redresser l'économie. Ce plan de relance s'appuie notamment sur l'écologie et la cohésion, valeurs partagées par le Département du Gers. Les investissements 2022 en Crédits de Paiement de notre collectivité ont été révisés à la hausse par rapport à la tendance observée ces dernières années, soit **40,26M€** de crédits de paiement (hors dépenses imprévues et dette) comparativement au réalisé 2021 qui devrait avoisiner les **32,33M€**, ce qui porte les engagements pluriannuels de notre collectivité au titre du Plan de Relance à **9,64 M€**.

Plusieurs projets stratégiques pour notre territoire fondés sur l'innovation, l'écologie et la coopération seront ainsi mis en œuvre ou poursuivis. Ils porteront notamment sur les mobilités actives et partagées, un enjeu fort de notre Département profondément rural, l'approvisionnement de la restauration collective en circuits courts, la consolidation de la production locale dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial pour répondre aux aspirations d'un « mieux manger » partagé par nos concitoyens, le développement de la production d'électricité photovoltaïque pour poursuivre les actions déjà entreprises en matière de transition énergétique, le développement des usages numériques dans les EHPAD.

Je vous propose, maintenant, d'aborder successivement :

- Les éléments de contexte et les principales mesures inscrites en loi de finances intéressant les départements
- Les tendances budgétaires et les grandes orientations de la collectivité pour 2022.

I/ Présentation du contexte général : situation économique et sociale

I-a Le contexte économique :

Cette année encore, les facteurs d'incertitudes sont prégnants. Ainsi la Loi de Finances 2022 s'appuie sur une hypothèse de croissance de +4%. Certains économistes anticipent déjà une croissance 2022 bien inférieure car la vague Omicron a fait entrer l'économie dans une nouvelle zone de turbulences, qui devrait néanmoins être circonscrite et temporaire. La reprise de certains secteurs va certainement être altérée. Il faut surtout signifier les difficultés d'approvisionnement qui atteignent un niveau inédit continuant à entraver la production industrielle. Cette situation pèse sur l'investissement des entreprises qui ne devrait progresser que modestement au 1^{er} semestre 2022. Ce phénomène induit une désorganisation des chaînes de valeur contribuant à un bond des prix de fabrication. Selon le scénario de l'INSEE, malgré ces augmentations de prix qui pèseront sur le pouvoir d'achat, la consommation des ménages devrait retrouver son niveau d'avant le COVID d'ici à la fin du premier semestre 2022. Enfin et surtout l'inflation fixée dans la Loi de Finances 2022 s'établit à +1,5%. En France, le taux d'inflation s'est révélé plus faible que dans les autres grands pays de la zone euro. Il a atteint 3,3% (indice harmonisé) en janvier 2022 contre 5,1% en Allemagne, 5,3% en Italie et 6,1% en Espagne. Si l'écart avec l'Allemagne s'expliquait en grande partie par un effet fiscal (TVA allemande) en 2021, sa persistance début 2022 semble résulter d'une dynamique plus forte sur les prix des biens industriels. L'écart avec l'Espagne et l'Italie est en grande partie dû à une plus forte hausse des prix énergétiques dans ces deux pays qu'en France. La résurgence de l'inflation, considérée dans un premier temps comme transitoire, semble devenir plus persistante. De plus, un certain nombre de facteurs structurels suggèrent que le régime d'inflation basse connu lors de la dernière décennie arrive à son terme et pourrait laisser la place à un régime d'inflation plus élevée. Si tel était le cas, les banques centrales ne pourraient plus justifier leur biais accommodant et seront contraintes d'adapter leur politique monétaire avec de nombreuses implications sur les actifs financiers. Au total, les dynamiques de prix se sont avérées bien plus importantes qu'anticipées par les différents prévisionnistes (banques centrales, institutions internationales, économistes). Les pics d'inflation sont sans cesse repoussés dans le temps et les projections sont fortement révisées à la hausse depuis un an. On devrait ainsi s'écarter du niveau d'inflation fixé en loi de finances.

Les différents agents économiques ont commencé à prendre conscience des importantes conséquences macroéconomiques des politiques climatiques qui vont devoir être mises en œuvre, en particulier la hausse des prix de l'énergie (qui a également contribué à la hausse de l'inflation en 2021) ou encore les investissements de grande ampleur qui vont durablement grever les finances publiques.

Par ailleurs, après une relative stabilité au troisième trimestre 2021, l'INSEE prévoit que le taux de chômage va baisser de 0,1 point par trimestre jusqu'à fin juin 2022 pour atteindre 7,6% de la population active.

La Loi de Finances pour 2022 estime le déficit public à 4,8% du PIB avec un retour sous le seuil de 3% à l'horizon 2027. L'endettement public amorcerait une décrue à partir de 2027. Ces perspectives de déficit public reposent sur les hypothèses que les mesures gouvernementales (en particulier France relance) contribueront à un retour rapide de la croissance et que la croissance des dépenses publiques sera limitée à +0,7% en volume (hors mesures d'urgence et de relance) entre 2022 et 2027. Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Les conditions de financement offertes aux collectivités ont été bonnes en 2021, et devraient le rester en 2022. Les taux d'intérêt qui permettent d'estimer la charge de la dette affichent des conditions favorables; sont concernés, à la fois, les taux courts et les longs. En 2022, l'heure semble encore à la stabilité. Ce contexte favorable devrait également profiter aux collectivités qui bénéficieront de conditions de marché très attractives sur leurs nouveaux financements et de marges bancaires globalement performantes. Compte tenu de taux fixes oscillant entre 0,5% et 0,7% sur 15 ans, il n'y aura pas nécessité de viser un rééquilibrage de l'emprunt en privilégiant l'indexé pour les nouveaux emprunts.

I-b Les principales mesures inscrites en loi de finances 2022:

Les mesures concernant les collectivités locales présentent un impact limité, tant en nombre d'articles que d'incidences sur leurs finances.

Les ajustements concernent pour l'essentiel la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire, la réforme des indicateurs fiscaux et financiers suite à la réforme fiscale, l'expérimentation de la recentralisation du RSA.

-La DGF nationale 2022 mise en répartition est stable par rapport à 2021 :

La DGF 2022 des départements est identique à celle de 2021 après prise compte de mesures de périmètre liées notamment à la recentralisation du RSA dans certains départements. La DGF 2022 du Gers est ainsi estimée à 44,56 M€.

-La réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) :

La DSID est versée depuis 2019 pour un montant annuel de 212 millions d'euros. Elle est attribuée selon deux parts gérées en enveloppes régionales :

-la première part (77%) est répartie selon les 3 critères suivants : la population (40%), la longueur de voirie départementale (35%), et le nombre d'enfants âgés de 11 à 15 ans (25%). Elle est attribuée en se basant sur des projets déposés.

- la deuxième part (23%) est distribuée au bénéfice des départements de manière proportionnelle à l'insuffisance de leur potentiel fiscal.

Le changement proposé par la LFI porte sur le fait que l'attribution des deux parts, et plus uniquement la première, soit allouée :

- par le préfet de Région dans un objectif de cohésion des territoires et
- sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local.

La totalité de la dotation sera donc désormais répartie en se basant sur des projets et non plus sur de la péréquation. En 2021, le Département du Gers a perçu 1,042M€ au titre de la part péréquation et 0,438 M€ au titre de la part projets. Pour 2022, il est difficile, à ce stade, d'anticiper les thématiques prioritaires qui seront retenues par le Préfet de Région et qui bénéficieront ainsi des financements. Le département du Gers pourrait être perdant dans cette réforme car la part péréquation de 1 M€ lui assurait un financement certain.

-La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation.

Ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires. Un calcul transitoire a été retenu pour les départements le temps de trouver une solution plus pérenne.

-La compensation des effets de la baisse des impôts de production sur le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) ou frais de gestion.

Pour soutenir le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), les départements sont bénéficiaires d'une partie des produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties collectés l'année précédente. La LFI pour 2021 par sa révision des valeurs locatives des établissements industriels a divisé par deux ces dernières, conduisant à une baisse de la TFPB et donc du produit net de ses frais de gestion. La LFI 2022 propose donc de verser une somme de 51,6 millions aux départements pour compenser la réduction des frais de gestion calculés sur la base de la TFPB 2021.

- La LFI pour 2022 prévoit la possibilité pour les départements de se porter candidats à l'expérimentation de la recentralisation du RSA. Un décret en conseil d'Etat devra définir les critères généraux requis pour qu'un département puisse participer à l'expérimentation. La durée de l'expérimentation est de 5 ans (fin au plus tard le 31/12/2026).

II - Les tendances budgétaires et les grandes orientations de la collectivité pour 2022

II-a S'agissant des recettes :

En 2022, les effets de la crise économique sur les comptes départementaux devraient être plus nuancés. Les recettes de fonctionnement 2021 ont été plus dynamiques, bénéficiant d'une forte progression du produit des DMTO¹ qui pourrait être de l'ordre de +39%. L'épargne brute a ainsi progressé passant de 20,9 M€ en 2020 à 35,7 M€ en 2021 (tous budgets confondus, au compte administratif prévisionnel).

Suite à la réforme fiscale, le foncier bâti a été transféré, à partir de 2021, au bloc communal. En contrepartie le Département perçoit une fraction de TVA sans pouvoir de taux local. Au cours des 20 dernières années, le pouvoir fiscal des Départements a surtout été utilisé pour palier des baisses de recettes (DMTO, DGF) ou pour faire face à de fortes hausses des dépenses obligatoires (APA, RSA). Avec la CVAE, les DMTO et maintenant la TVA, les ressources des Départements sont basées sur des flux économiques; ce qui présente un facteur de risque élevé en cas de crise économique majeure. Ainsi, depuis la crise économique 2008/2009, face aux difficultés financières rencontrées par les Départements, l'Etat a apporté son soutien en créant des fonds de soutien successifs. Ces aides d'urgence se sont élevées en moyenne à 100 M€/an. D'après les simulations financières du cabinet Ressources Consultants Finances, ce niveau d'aides d'urgence serait insuffisant au regard des risques de pertes de recettes fiscales départementales et d'augmentation de leurs dépenses sociales en période de crise. Au regard du nouveau panier de ressources fiscales départementales et de leur cyclicité, de l'absence d'un pouvoir fiscal majeur et de compétences départementales contra-cycliques (ex. le RSA), il conviendra de s'orienter vers une mise en réserve des DMTO. L'instruction budgétaire et comptable M52 autorise cette mise en réserve à compter du 1^{er} janvier 2022. Un décret d'application doit en préciser les conditions. Ainsi, dès le budget 2022, le Département pourra mettre en réserve une partie du produit de DMTO 2021 inclus dans l'excédent de clôture pour couvrir des baisses éventuelles de ce produit en 2022, voire les années suivantes.

¹ DMTO : Droits de Mutation sur les Transactions Immobilières

Les principales évolutions de recettes sont les suivantes :

► Un volume d'emprunt dont la limite maximale est fixée à 17,5 M€

Pour permettre le financement du programme d'investissement 2022, le recours à l'emprunt prévisionnel est arrêté à 17,5 M€.

L'annuité de la dette 2022 s'élèvera à 16,5 M€ dont 15,0 M€ au titre du remboursement du capital et 1,5 M€ d'intérêts de la dette. L'écart entre la mobilisation d'un nouvel emprunt (17,5 M€) et le remboursement en capital de la dette (15 M€) conduira ainsi à une progression du stock de dette de +2,5 M€ pour s'établir à 124,6 M€ au 31/12/2022 (contre 122,1 M€ au 31/12/2021).

De façon à éclairer l'assemblée sur l'endettement de la collectivité, il convient que nous évoquions successivement le contexte, la situation et la structure de l'endettement.

- *Le contexte :*

Les financements souscrits par le Département bénéficient des taux bas actuels. Ils permettent de réduire le coût moyen de la dette. Le Département profitant de cette conjoncture favorable continuera à sécuriser durablement la performance de son encours.

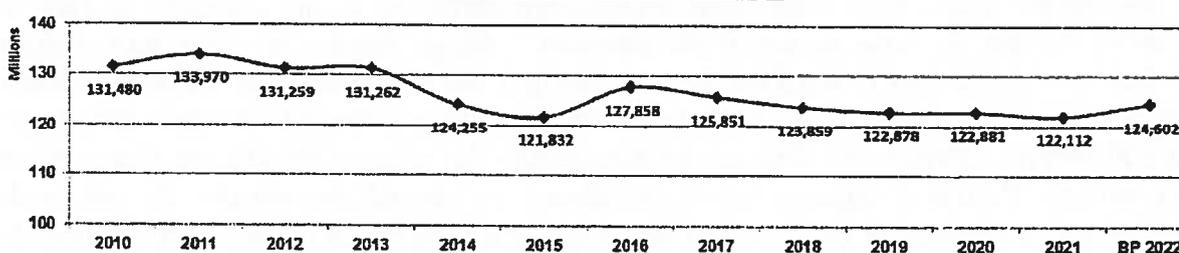
- *La situation et la structure de l'endettement de la collectivité :*

Afin de financer ses dépenses d'investissement 2021, le Département a eu recours à un emprunt de 14 M€.

Sur la période 2016-2021, son encours ou stock de dette a diminué de 5,8 M€, passant de 127,9 M€ au 31/12/2016 à 122,1 M€ au 31/12/2021.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Budget 2022
Encours en millions d'euros	127,9	125,9	123,9	122,9	122,9	122,1	124,6

Evolution de l'encours au 31/12



Le ratio exprimant la capacité de désendettement de la collectivité (encours de la dette/épargne brute) diminue sur la période 2016-2021. Le plafond de référence, pour les Départements, fixé dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, s'établissait à 10 années.

En 2021, le nombre d'années nécessaires au Département pour rembourser l'intégralité de son encours de dette s'élève à 4 années sur la base d'un compte administratif prévisionnel.

Tous budgets	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (CA estimé)
Epargne brute(1)	20,0	18,0	22,4	25,4	20,9	35,7
Capacité de désendettement : Encours dette/Epargne Brute (Tous budgets)	6,4	7,0	5,5	4,8	5,9	3,4

(1) Epargne brute : Recettes Réelles de Fonctionnement (-) Dépenses Réelles de Fonctionnement (-) Résultats reportés (-) Produit de cessions

La répartition de l'encours de dette du Département entre établissements montre la diversification des prêteurs :

PRÊTEUR	ENCOURS EN EUROS au 31/12/2021	en %	NOMBRE DE CONTRATS
LA BANQUE POSTALE - CAFFIL LBP	50 148 253	41,07	10
CREDIT AGRICOLE -Caisse régionale	25 588 983	20,96	9
SOCIETE GENERALE	9 775 000	8,00	1
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	9 563 985	7,83	4
CREDIT FONCIER DE France	8 552 012	7,00	4
DEXIA - CAFFIL DEXIA	5 157 877	4,22	2
CREDIT COOPERATIF	7 766 667	6,36	2
CAISSE D'EPARGNE	4 092 303	3,35	3
CREDIT MUTUEL	1 466 667	1,20	1
TOTAL	122 111 747	100	36

Dans la répartition par type de taux, la dette du Département est majoritairement positionnée sur du taux fixe, comme le montre le tableau ci-dessous.

TYPE DE TAUX	ENCOURS EN EUROS au 31/12/2021	%	NOMBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	100 885 700	82,62	29
EURIBOR 3 MOIS	13 257 444	10,86	4
LIVRET A	7 968 602	6,53	3
TOTAL	122 111 747	100	36

Depuis 2010, les collectivités ont l'obligation de classer l'encours de leur dette selon une typologie qui présente la dangerosité de l'indice et la structure du produit pour identifier son niveau de complexité. Il s'agit de la charte Gissler qui présente les produits d'emprunt du moins toxique (1A) au plus toxique (6F). La dette départementale est à 100% en risque 1A, présentant donc le niveau de risque le plus faible.

Depuis 2016, le taux moyen d'intérêt de la dette a fortement diminué passant de 2,19% en 2016 à 1,21% en 2021.

Pour 2022, les perspectives d'une remontée des taux semblent limitées. Les collectivités devraient continuer à bénéficier de conditions de marché attractives.

► L'inscription, dès le budget primitif, des résultats anticipés de la gestion 2021.

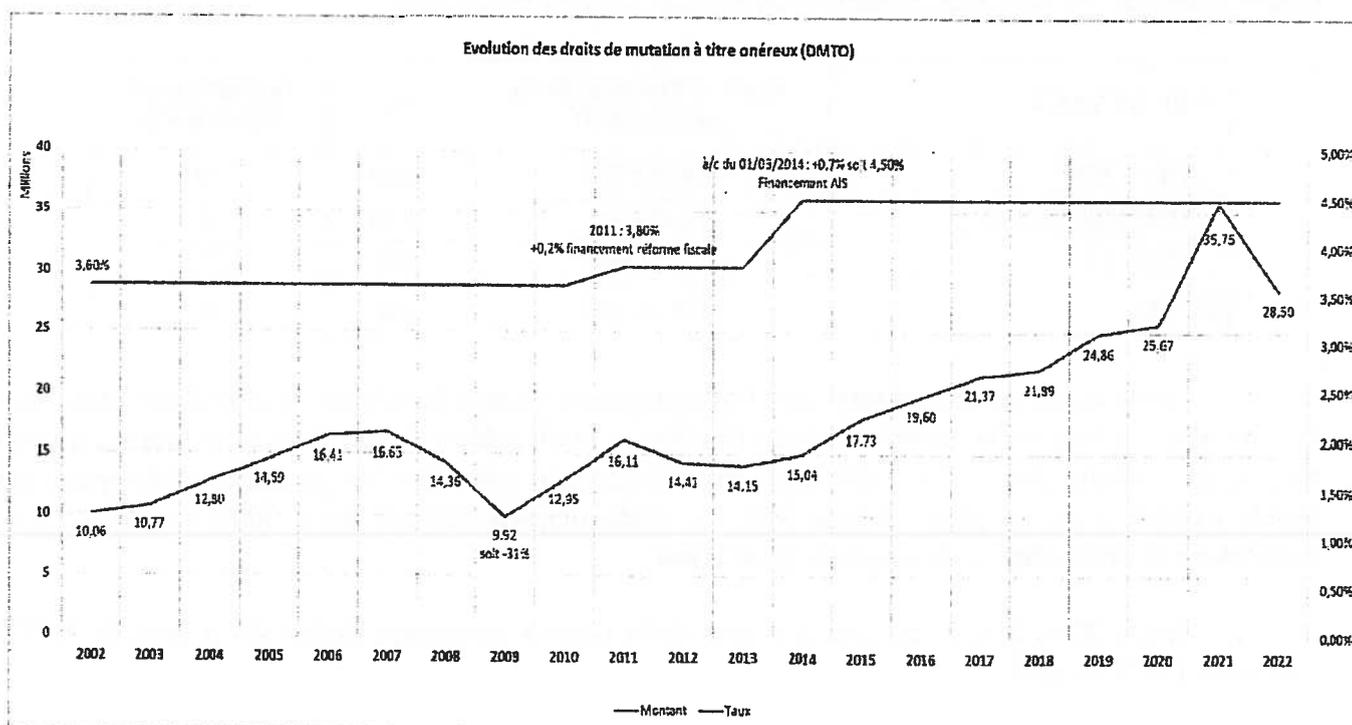
Il s'agit de résultats provisoires qui participeront à l'équilibre du budget 2022. L'affectation définitive de ces résultats sera validée, par délibération, lors du budget supplémentaire. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, après couverture du déficit d'investissement, devrait avoisiner les 25,5M€ (tous budgets confondus).

► Le produit des droits de mutations sur les opérations immobilières, la prudence reste de rigueur :

Les budgets des départements sont construits avec des financements dont le produit est assez volatile. En effet, le produit des droits de mutation sur les transactions immobilières contribue au financement de dépenses pérennes telles que l'action sociale ou les dépenses de personnel. Cette prévision de recettes impose donc une certaine prudence compte tenu de la perception très erratique de ce produit. Elle est fonction du contexte du marché immobilier que les professionnels du secteur ont parfois du mal à apprécier. Les crises sanitaires successives ont bouleversé la perception de ce produit.

Le produit des droits de mutation progressera en 2021, de l'ordre de +39%, par rapport au produit perçu en 2020. Cette progression résulte, d'après les premières études, de l'effet de conditions financières très favorables avec des taux historiquement bas qui rendent l'achat immobilier plus attractif, d'une demande accrue d'espace avec la montée du télétravail, du report des achats immobiliers durant le confinement, ainsi que de l'épargne accumulée durant ces périodes liées à la crise sanitaire.

Pour 2022, le produit des droits de mutation a été inscrit à un niveau raisonnable de 28,5M€ compte tenu des fortes incertitudes concernant la poursuite de l'évolution de ce produit. Ce niveau de DMTO 2022, en retrait par rapport à celui de 2021, sera ajusté en Décision Modificative en fonction de l'évolution réellement constatée des perceptions.



II-b S'agissant des dépenses :

Il est proposé pour les deux sections composant le budget du Département, les éléments suivants :

► Une progression des dépenses de fonctionnement assez soutenue de +7%/2 par rapport aux prévisions 2021 (BP+DM) :

Les dépenses progressent inévitablement pour venir en appui aux publics en difficulté, répondre à la forte évolution des dépenses dans le secteur de l'enfance, financer les nouveaux dispositifs prévus par le gouvernement en matière de politique de l'autonomie et déployer un projet structurant à l'échelle du département du Gers, à savoir le centre départemental de santé. Cette progression globale des crédits de la section de fonctionnement intègre d'une part, la progression incompressible des dépenses d'action sociale dont le volume, en 2022, devrait atteindre 138,6M€ et d'autre part, l'augmentation mécanique des dépenses de personnel notamment au titre du glissement vieillesse technicité et de mesures nationales (soit une enveloppe avoisinant les 66,7M€³). Ainsi, les dépenses réelles de la section de fonctionnement devraient avoisiner en 2022 les 259,8M€ (hors dépenses imprévues et charge de la dette) contre 242,8 M€ en 2021 (prévisions BP+DM).

La progression de ces postes de dépenses rigides ou exogènes, comme notamment les dépenses de personnel et les dépenses sociales (représentant quasiment 80% des dépenses de fonctionnement²), dont la maîtrise est par nature difficile, restreignent de fait les marges de manœuvre du Département.

La section de fonctionnement, au-delà des charges courantes liées à l'exercice de l'activité des services départementaux (frais de personnel, de logistique, acquisition de fournitures...), permet de remplir les politiques publiques qui incombent à la collectivité départementale au travers de l'action sociale (allocations sociales : APA, RSA, PCH, prise en charge de frais d'hébergement des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants...), de l'entretien des routes, des contributions versées pour le fonctionnement des collèges gersois et du Service d'Incendie et de Secours Départemental, pour l'essentiel.

En matière de dépenses de personnel :

En 2022, plus que jamais le budget des ressources humaines constitue un enjeu stratégique majeur. L'élaboration, le suivi et la maîtrise de la masse salariale justifient une évaluation de plus en plus fine de façon à ne mobiliser que les crédits nécessaires avec une marge de manœuvre de plus en plus réduite.

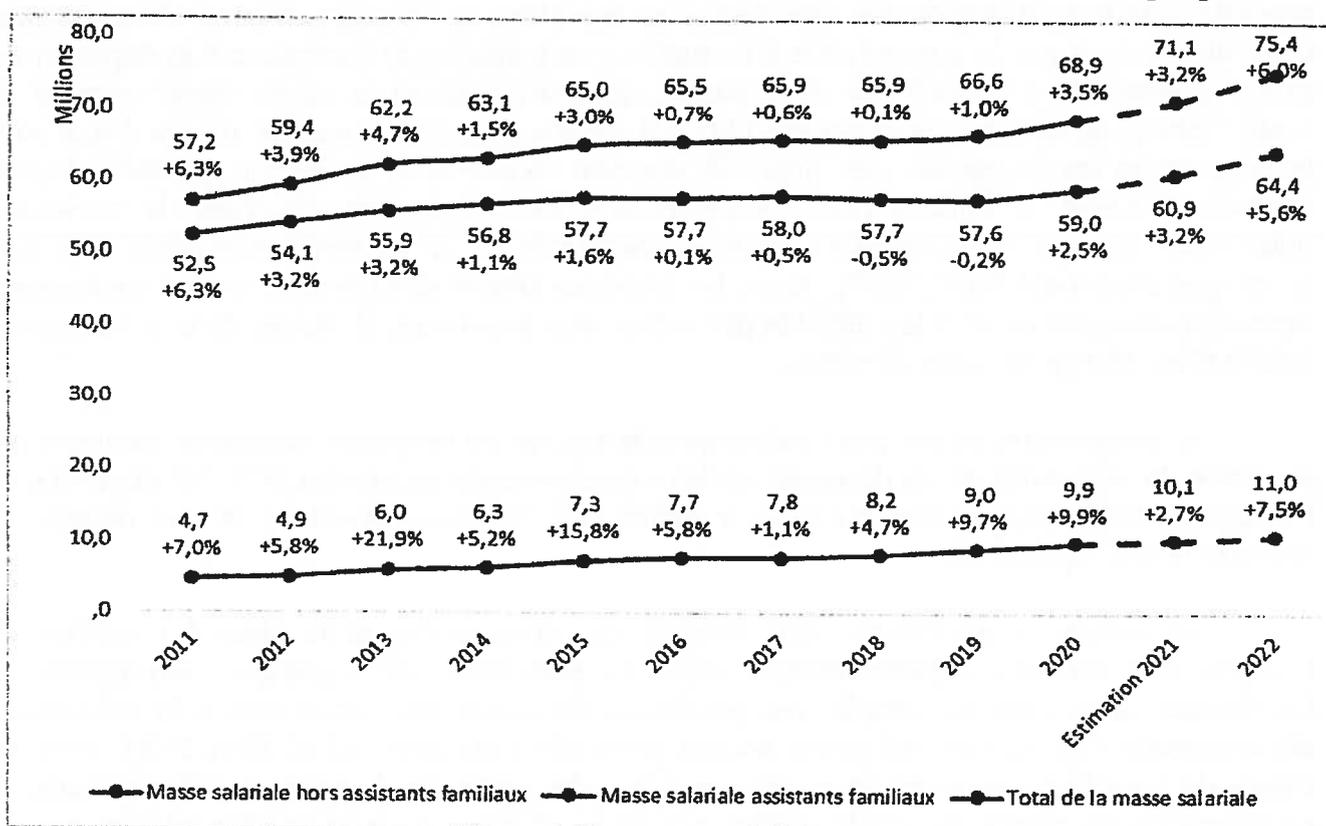
Après une période de relative stabilité de 2016 à 2019 avec des évolutions oscillant entre 0,1% et 1%, la masse salariale enregistre à partir de 2020 des évolutions plus importantes: +3,5% au compte administratif 2020 et +3,2% en 2021 (prévision de Compte Administratif) sous l'effet notamment des besoins en personnel découlant de la crise sanitaire. La progression de la masse salariale (hors assistants familiaux) est de +2,5% en 2020 et de +3,2% en 2021 (prévisionnel). Il est nécessaire de souligner que les dépenses relatives à la plateforme téléphonique (recrutements contractuels, heures supplémentaires, transports, achat de matériel informatique et de conservation) n'ont été que partiellement financées par deux conventions avec l'ARS :

²Hors dépenses imprévues et intérêts de la dette, soit respectivement en 2022 : 1,5M€ et 1,47M€

³ Hors paie des assistants familiaux inscrite dans le budget de l'action sociale, il s'agit de la masse salariale et des autres dépenses de personnel (formation, action sociale, frais de déplacement,...).

l'une au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) qui a permis de percevoir 0,105M€, l'autre au titre du soutien financier au Conseil Départemental dans le cadre de l'organisation de la vaccination pour un montant de 0,109M€, (ce montant sera versé par l'ARS, début 2022). On notera également sur la période le dynamisme d'évolution de la masse salariale des assistants familiaux compte tenu de la progression soutenue du nombre d'enfants placés.

La masse salariale totale devrait avoisiner les **75,4 M€** en 2022 dont 64,4M€ hors assistants familiaux comme le montrent les courbes ci-dessous. Les créations de postes dans le secteur de l'enfance et dans le cadre du centre territorial de santé justifient l'essentiel de cette progression.



Le tableau ci-dessous détaille les grands postes de dépenses qui composent la masse salariale 2022.

	Prévisionnel 2022 en milliers d'euros
Rémunérations titulaires, contractuels, assistants familiaux, apprentis, emplois aidés, vacataires (articles 64111-64121-64131-6414-64168-6417) dont :	43 385
Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	488
Indemnités d'astreintes	346
Nouvelle bonification indiciaire (NBI) titulaires (article 64113)	290
Supplément familial de traitement (article 64112)	311
Régime indemnitaire titulaires, contractuels, indemnité compensatrice, indemnités liées à la perte d'emploi pour les non titulaires (articles 64118-64123-64126-64136-64138-64128)	9 560
Personnel extérieur au service (articles 621*)	144
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (articles 633*)	840
Charges de sécurité sociale et de prévoyance (articles 645*)	19 918
Autres charges sociales (articles 647*)	654
Autres charges de personnel (articles 648*)	260
Total masse salariale	75 362

La part de régime indemnitaire représente 20% du salaire des agents titulaires et contractuels du conseil départemental (toutes catégories confondues).

Ce budget 2022 est impacté par des mesures nationales : deux décrets viennent modifier l'échelonnement indiciaire afférent aux échelles de rémunération de la catégorie C. D'autres mesures propres à la collectivité impactent 2022 :

- le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) valorisé à 0,6M€
- la mise en place du RIFSEEP en année pleine pour un montant estimé à 0,8M€, hors charges.
- les recrutements liés pour la plupart aux renforcements des équipes Enfance et à la création de la Direction Centre Départemental de Santé avec le déploiement de trois centres territoriaux de santé regroupant des équipes médicales (médecins généralistes salariés, assistants médicaux, secrétaires médicales) et un support dans les domaines administratif et financier.

Au 31/12/2021, le Département disposait d'un effectif permanent de 1308 agents soit 1266 ETP⁴ composé de 27% d'agents de catégorie A, 14% d'agents de catégorie B et 59% d'agents de catégorie C. Les contractuels sur postes permanents représentent 3,23% de l'effectif permanent.

A l'effectif total, s'ajoutent les assistants familiaux, les agents du Pôle Thermal, les contractuels remplaçants et occasionnels, les collaborateurs de cabinet et de groupes ainsi que les apprentis et les contrats aidés soit 18.85% d'agents non permanents.

La moyenne d'âge est d'environ 48 ans alors que la moyenne nationale est de 45 ans.

Comme dans la plupart des collectivités les agents poursuivent leur carrière au-delà de l'âge légal, voire 67 ans.

Le taux des personnes en situation de handicap est de 9,48%⁵, l'obligation d'emploi étant de 6%.

Les agents du Conseil Départemental qui ont un système de récupération (RTT) à la quinzaine ou à la semaine, travaillent 39 h hebdomadaires. Ils bénéficient de 32 jours de congés annuels, avec une particularité pour les agents de la filière culturelle (35 jours de congés) et ceux de la filière sociale (37 jours de congés). Il est à noter que le temps de travail fera l'objet de négociations puisqu'il s'agit de se mettre en conformité avec l'obligation légale de 1607 h au 01/01/2023.

En matière d'action sociale :

Le budget 2022 de l'action sociale devrait avoisiner les 139,5 M€.

En 2022, 91,6% des dépenses sociales sont constituées d'une part, des trois Allocations Individuelles de solidarité (APA, PCH et RSA) avoisinant les 66,4 M€ et d'autre part, les frais d'hébergement et d'accueil⁶ dans les domaines de l'Enfance, de la vieillesse et du handicap (soit environ 61,4 M€).

Les principales rubriques composant l'action sociale départementale sont : la protection de l'enfance (34,9 M€), le soutien à la perte d'autonomie (personnes en situation de handicap et personnes âgées dépendantes (76,3M€) ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'insertion (28 M€).

⁴ ETP : Equivalent Temps Plein

⁵ Mise à jour en 2021

⁶ Art 652 et Rémunération (chapitre 012) et frais de déplacement (625) des assistants familiaux

- **La politique de l'Autonomie est au cœur des orientations 2022**

L'année 2022 sera marquée par la volonté d'accroître l'attractivité des métiers de la branche de l'aide à domicile et de s'inscrire dans des démarches d'amélioration de la qualité et des processus.

- ✓ **La revalorisation salariale et le soutien à l'attractivité des métiers :**

Ainsi, le gouvernement propose depuis le 1er octobre 2021 **une revalorisation salariale qui s'applique aux SAAD associatifs (avenant 43)**. Le Département contribue à parité avec l'Etat à ce dispositif par l'inscription d'une dépense de 1,36M€ et d'une aide de la CNSA avoisinant les 50 % de la dépense engagée.

La volonté politique d'équité vis-à-vis des agents des SAAD publics conduit la collectivité départementale à prévoir également des revalorisations salariales pour les personnels des SAAD publics. Une dépense de 0,8M€ supportée par le Département seul, l'Etat n'ayant pas prévu de compensation financière pour le soutien aux SAAD publics, est donc prévue au budget 2022 de la collectivité.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2022, **un tarif plancher national est instauré dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale 2022**. Ce tarif plancher national horaire est fixé à 22 euros par heure d'intervention des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Révisable chaque année, ce tarif plancher national s'applique aux prestataires dispensant des prestations d'assistance dans le cadre de plans d'aide APA et PCH, qu'ils soient habilités ou non à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. La branche autonomie, confiée à la CNSA, prendra en charge le coût généré pour les départements. L'incidence de cette mesure représente globalement 0,172M€.

La revalorisation salariale du personnel des établissements médico-sociaux pour personnes handicapées dans le cadre du Ségur de la Santé complète ces dispositifs. Le Département a ainsi provisionné 0,96M€ en vue de l'entrée en vigueur de l'extension du CTI (complément de traitement indiciaire) en faveur des personnels du secteur handicap, public et privé, relevant de la compétence des conseils départementaux, et dans l'attente des décrets d'application. Les personnels concernés (aides médico psychologiques, auxiliaires de vie sociale et accompagnants éducatifs et sociaux) bénéficient d'un CTI de 238€ TCC/mois/agent. Cette mesure ayant été prévue dans le cadre du protocole d'accord « Laforcade » pour une application à compter du 1er novembre 2021, le Département prévoit également un rattachement de charges à l'exercice 2021 évalué à 0,16M€. D'après les premiers éléments, ce dispositif est financé à 100% par une dotation de la CNSA inscrite à hauteur de 0,96M€.

- ✓ **Vers une démarche qualité :**

Le Département du Gers a participé à la préfiguration du nouveau modèle de financement des SAAD sur 2020-21 s'inscrivant dans **une démarche d'élaboration d'une dotation qualité à destination des SAAD**. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 entérine cette expérimentation via la mise en place d'une « dotation qualité » destinée à financer des actions permettant d'améliorer l'accompagnement des personnes âgées dépendantes et les conditions de travail des intervenants à domicile, sans impact sur le reste à charge des bénéficiaires. Après parution du décret d'application, le Département ajustera ses crédits pour mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, ces « dotations qualité » sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt.

✓ **L'automatisation et la simplification des processus :**

Le Département du Gers a arrêté depuis le 1er janvier 2022 le paiement par CESU pour l'ensemble des bénéficiaires APA en mode prestataire.

Un nouveau dispositif d'échanges de données dématérialisées entre le CD 32 et chaque SAAD est désormais déployé permettant la communication des interventions validées dans les plans d'aide et la récupération des prestations effectivement réalisées par les SAAD pour les prestations APA, PCH et Aide-ménagère en mode prestataire. Ainsi, la déclaration mensuelle des heures générant la facturation est réalisée de façon automatisée. Le département propose dans ce cadre d'accompagner cette démarche permettant d'assurer l'interface entre les logiciels. Ces évolutions techniques de simplification vont favoriser la trésorerie du Département qui ne paiera plus que les heures réalisées et celles des opérateurs publics et privés. Ce système facilite aussi le contrôle d'effectivité de l'APA et de la PCH.

• **La politique de prévention et de protection de l'enfance nécessite des moyens en forte progression**

Responsabilité lourde et très sensible pour les départements, la protection de l'enfance enregistre la progression la plus importante, soit +11,8% par rapport au compte administratif prévisionnel de 2021.

Les dépenses liées à la rémunération des assistants familiaux sont estimées à 13,2 M€⁷ afin de tenir compte de la revalorisation du SMIC et du nombre d'enfants confiés toujours croissant. Les crédits en structures d'hébergement de mineurs et de jeunes majeurs progressent fortement (soit +14,9%, +2,2M€ par rapport au réalisé 2021).

✓ **Des projets visant l'amélioration des procédures de placement:**

Il convient de signaler le projet du service de l'Aide Sociale à l'Enfance de développer des séjours de rupture pour des jeunes mineurs confiés en Lieux de Vie. Ce dispositif est alimenté à hauteur de 588 000 €.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter le nombre de prises en charge des visites médiatisées de nos structures partenaires (MDEF, Foyer Louise de Marillac, Centre Cantoloup Lavallée) soit une dépense supplémentaire de 0,3M€ par rapport à 2021. Cette évolution doit permettre de diminuer les délais d'attente dans le cadre des visites médiatisées en forte hausse du fait de la pratique judiciaire constatée ces derniers mois.

Une réflexion est menée sur l'accompagnement et le suivi des mesures de placement à domicile (PAD). A ce jour, sur 87 situations concernées, seules 15 sont suivies dans le cadre du DAPAD au Foyer Louise de Marillac. Pour le second semestre 2022, le lancement d'un appel à projet est à l'étude afin d'améliorer les conditions de mise en œuvre et l'effectivité des Placements à Domicile (PAD). Ces prestations déléguées sont estimées à 0,315M€.

✓ **Des recettes de fonctionnement évaluées à 2 M€.**

Elles proviennent notamment des financements de l'Etat (0,6M€) et de l'ARS (0,13M€) au titre de la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance (SNPPE) qui sont reconduits en 2022.

Par ailleurs, la récupération de frais d'hébergement auprès des départements extérieurs générera 0,95M€ en recettes.

⁷ Masse salariale chapitre 012 et indemnités d'entretien (article 6522)

- **La politique d'insertion et de solidarités Actives :**

Les dépenses de fonctionnement projetées pour l'exercice 2022 s'élèvent à 28M€.

Au sein de cette dotation, la progression du RSA est fixée à +1,2% par rapport au prévisionnel de réalisation en 2021 représentant un total de 25,3M€.

Le nombre de foyers RSA est passé de 3 922 au 31/12/2019, avant le début de la crise sanitaire à 4 221 au 31/12/2020 puis à 4 013 au 31/08/2021.

En 2022, il convient de noter la non reconduction des actions prévues dans le cadre du Plan pauvreté en dépenses en raison de l'arrivée à terme de la contractualisation.

On souligne également la fin de la gestion du FSE par le Département. Cela se traduit par une absence de crédits en dépenses de fonctionnement. Les recettes FSE affichées correspondent aux derniers financements des actions relevant de la programmation antérieure. Le choix du Département s'explique par la complexité du suivi de gestion qui n'a cessé de s'accroître et la difficulté de mobiliser en interne les compétences en expertise FSE. A ces difficultés d'ordre technique s'ajoute l'incertitude sur l'éligibilité des actions dans la nouvelle programmation qui est aujourd'hui toujours méconnue quant à son périmètre et son contenu dans l'attente des recommandations et arbitrages de l'Etat et de la Commission Européenne.

Pour conclure sur ce volet, l'élaboration du Schéma Global des Solidarités portera l'expression des ambitions du Conseil Départemental du Gers en matière de politiques sociales.

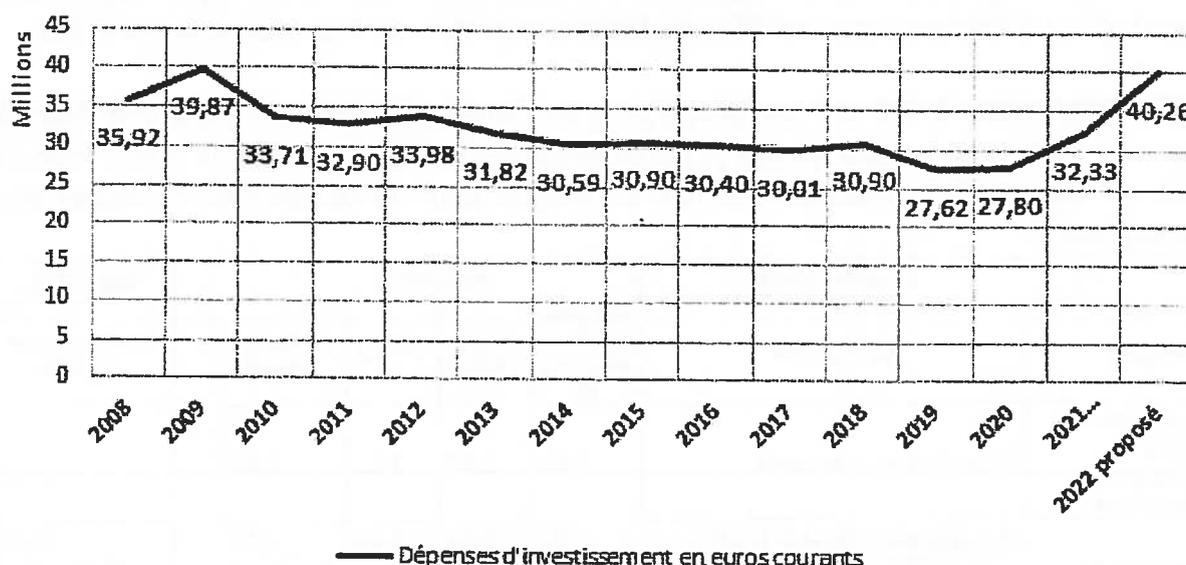
- ▶ **L'augmentation du niveau d'investissement s'inscrit pour partie dans le plan de relance de l'économie.**

L'investissement, hors dette, avoisinera les 40,3 M€⁸ en crédits de paiement contre 34,2 M€ au budget de 2021 (BP+DM). Le compte administratif prévisionnel de 2021 devrait s'établir à 32,33 M€. Cette progression du niveau d'investissement se fait avec une augmentation de l'endettement limitée à +2,5 M€, le stock de dette étant ainsi porté à 124,6 M€ au 31/12/2022.

Le niveau des dépenses d'investissement 2022 traduit la volonté de s'inscrire dans la dynamique du Plan de Relance initié par l'Etat autour notamment des transitions énergétiques, de la cohésion territoriale, du numérique, tout en poursuivant à leur niveau antérieur les investissements traditionnels liés aux compétences départementales et politiques publiques en découlant. Ce même niveau d'investissement avait été atteint en 2009 dans le cadre d'un plan de relance qui avait fait suite à la crise économique comme le montre la courbe ci-dessous.

⁸ Hors dépenses imprévues et remboursement de la dette

Dépenses réelles d'investissement (Tous budgets - hors dette et résultat reporté)



Par grands domaines, le budget d'investissement se décline, pour l'essentiel, comme suit et traduit les axes forts de la politique d'investissement de la collectivité Départementale que sont les transitions énergétiques et écologiques, le désenclavement, l'accompagnement des collectivités locales et les missions habituelles dans le domaine des collèges et des routes. Une annexe à ce rapport détaille les principales opérations qui s'inscrivent dans les politiques suivantes :

DEPENSES PAR POLITIQUES (millions d'euros)	Budget 2022
ACTION SOCIALE ET SANTE	1,38
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4,39
CULTURE	0,46
EDUCATION	5,78
ENVIRONNEMENT	2,12
MOYENS DE L'INSTITUTION	7,40
ROUTES ET TRANSPORTS DE VOYAGEURS	18,43
SPORTS ET LOISIRS	0,11
SECURITE CIVILE	0,20
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT (CP) hors dette et dépenses imprévues	40,26

Le détail du programme d'investissement en crédits de paiement 2022 est réparti par programmes et opérations dans une annexe à ce rapport.

Au sein de cette enveloppe de 40,26 M€, le plan de relance mobilisera environ 3,58 M€ de crédits de paiement en 2022 qui seront consacrés à des projets dont le coût total pluriannuel

est évalué à environ 9,64 M€. En 2021, le démarrage de ces projets a donné lieu à des premières dépenses à hauteur de 0,45 M€. Ces projets d'investissement couvrent les champs des mobilités actives, de la politique de l'eau, de l'alimentation, de la rénovation énergétiques des bâtiments, de la production d'énergie renouvelable, du déploiement du numérique dans les EHPAD.

Cet effort, outre les bénéfices d'usage pour les Gersois, contribuera à soutenir l'économie et permettra d'atténuer le choc généré par la situation sanitaire à la fois sur le plan économique et social. Les principales opérations retenues au titre du plan de relance sont détaillées dans le tableau suivant :

en millions d'euros		DEPENSES				RECETTES
Politique	Opérations	Total des opérations AP et Hors AP	CP 2021 (réalisé)	CP 2022	CP 2023 et suivants	Total des recettes attendues
Aménagement du territoire et développement économique	Projet alimentaire territorial	0,22	0,07	0,15	0,00	0,16
Environnement	Ouvrages hydrauliques de la Neste	1,01	0,03	0,46	0,52	0,28
	Transition énergétique - installation des ombrières	0,48	0,01	0,11	0,35	0,21
Routes et transports de voyageurs	Nouvelles mobilités - Piste cyclable et voie verte de l'Armagnac	4,95	0,05	1,85	3,06	1,89
Moyens de l'institution	Réhabilitation de l'Abbaye de Flaran	1,15	0,15	0,11	0,90	0,38
Education	Travaux accessibilité et rénovation thermique du collège de Gimont	1,22	0,02	0,41	0,79	0,75
	Rénovation Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	0,12	0,12	0,00	0,00	0,08
Action sociale et santé	Numérisation des hébergements pour personnes âgées	0,50	0,00	0,50	0,00	
TOTAL		9,64	0,45	3,58	5,61	3,75
Taux de concours estimé de l'Etat						38,9%

Enfin, au titre des Autorisations de Programme (AP) qui sont la traduction des engagements pluriannuels d'investissement de la collectivité, l'ajustement proposé dans le cadre du budget 2022 devrait avoisiner +33,3 M€ (AP nouvelles et ajustement des AP antérieures compris). Cet ajustement comprend notamment 11,5 M€ au titre de la direction des déplacements et des infrastructures et 9 M€ dans le cadre du niveau dispositif des subventions territoriales.

Ainsi, le stock des Autorisations de Programme en cours sera porté à 134,08 millions d'euros (cf tableau présenté en annexe). Sur ce stock, 71,8 M€ concernent la direction des déplacements et des infrastructures et 22,38 M€ les collèges.

► Une forte progression de l'épargne brute qui permet de financer les investissements prévus au Plan de Relance :

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est le solde de liquidités dégagé par la section de fonctionnement. Il doit permettre de couvrir une partie des dépenses de la section d'investissement. Son niveau témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement et de la capacité à se désendetter et/ou à investir. Depuis plusieurs années, sous l'effet de ciseaux structurel découlant de la stagnation des dotations de l'Etat et de la progression des dépenses de fonctionnement dont notamment, d'action sociale, la capacité d'autofinancement de la collectivité s'est dégradée. En 2021, l'augmentation importante du produit des droits de mutation a permis d'améliorer le niveau d'épargne. Le niveau de l'épargne brute (tous budgets confondus) est estimé à 35,7 M€ au compte administratif prévisionnel 2021 contre 20,9 M€ en 2020. L'épargne nette (ou épargne disponible) est obtenue en déduisant de l'épargne brute le remboursement de l'annuité en capital des emprunts. Elle devrait se rapprocher de 20,9 M€ en 2021 contre 8,6 M€ en 2020 (tous budgets confondus). L'autofinancement dégagé en 2021 est en progression par rapport à 2020. Cet autofinancement permet ainsi de maintenir une forte capacité d'investissement et d'inscrire le Département dans le plan de relance pour soutenir l'économie gersoise et contribuer activement au développement du territoire.

III/ En conclusion :

En 2022, le Département du Gers accroît son niveau d'investissement, en progression de +8,0 M€ par rapport au compte administratif prévisionnel. Par cette orientation stratégique majeure, il entend être un rouage essentiel du plan de relance pour faire face à la crise économique et sociale qui sévit. Par ailleurs, le Département confirme son rôle de chef de file des solidarités sur le territoire au service des habitants avec une ambition et un déterminisme indéfectibles. La création d'un centre départemental de santé est une réponse aux besoins du territoire.

En 2022, le département continuera à hiérarchiser les priorités de l'action publique et à mener des politiques évolutives, fondées sur l'innovation, les transitions énergétiques et écologiques, la cohésion territoriale.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de la communication des orientations budgétaires 2022 ainsi présentées, qui concernent le niveau d'investissement et de fonctionnement et le recours à l'emprunt d'équilibre.

Philippe DUPOUY



Détail du programme d'investissement 2022 (CP), hors dette et dépenses imprévues en €

Politique 1er niveau	Opérations par politique et programme	Budget 2022
ACTION SOCIALE ET SANTE	TOTAL ACTION SOCIALE ET SANTE	1 390 772
	SOLIDARITES ET AUTRES PARTICIPATIONS SANTE ENFANCE FAMILLE	6 000
	SUBVENTION TRAVAUX POUR COMMUNE MAUVEZIN EPICERIE SOCIALE	10 000
	LOGEMENT SOCIAL - FSL	165 000
	SUBVENTION AUX STRUCTURES ET HEBERGEMENTS PERSONNES AGEES	918 702
	SUBVENTION AUX STRUCTURES ET HEBERGEMENTS PERSONNES HANDICAPEES	191 070
	CENTRE DE SANTE SUBVENTION COMMUNE ET EQUIPEMENT	100 000
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	TOTAL AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 388 069
	Agriculture et alimentation durables	302 000
	Aménagement du territoire	1 604 523
	C2D - FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT (ancien dispositif)	600 000
	DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE (ancien dispositif)	300 000
	DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE PLUS (ancien dispositif)	400 000
	SUBVENTION DE SOLIDARITE TERRITORIALE (nouveau dispositif)	200 000
	REINVENTER LE GERS - BUDGET PARTICIPATIF (solde CP sur les AP antérieures)	104 523
	Logement et Habitat	1 014 811
	AIDE AU LOGEMENT	169 221
	PARC HLM	845 590
	Technologies information communication	1 150 000
	Thermalisme	37 725
	Tourisme	279 000
CULTURE	TOTAL CULTURE	455 580
	Fiaran et conservation du patrimoine	210 350
	Aide à la culture	8 200
	Archives départementales	207 000
	Lecture publique	30 000
EDUCATION	TOTAL EDUCATION	5 782 994
	COLLEGES PRIVES (sous contrat)	45 735
	COLLEGES PUBLICS :	5 335 829
	TRAVAUX DE MAINTENANCE DES COLLEGES	1 537 979
	ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE, DE TELEPHONIE, ACQUISITION DE LICENCES, PLAN NUMERIQUE	1 477 740
	SUBVENTIONS VERSEES A LA REGION POUR LES CITES SCOLAIRES DE LECTOURE ET DE NOGARO	750 000
	TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU COLLEGE DE GIMONT ET AUTRES	423 200
	ACQUISITION DE MATERIEL TECHNIQUE, DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	387 800
	ETUDES ET TRAVAUX LAVIERES DANS LES SERVICES DE RESTAURATION	273 110
	ETUDES ET TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COLLEGES	170 000
	TRAVAUX CONSTRUCTION COLLEGE ISLE-JOURDAIN	40 000
	SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINNE POUR LE GYMNASE 22EME COLLEGE ISLE-JOURDAIN	70 000
	SUBVENTION AUX COLLEGES POUR ACHATS DEFIBRILATEURS	21 600
	TRAVAUX P3 CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION DES COLLEGES	84 650
	FRAIS D'ETUDE ET D'INSERTION POUR LA CONSTRUCTION DU GYMNASE DE FLEURANCE	69 750
	FRAIS D'ETUDE ET D'INSERTION POUR LE COLLEGE D'EAUZE	25 000
	SOLDE TRAVAUX EXTENSION SERVICE RESTAURATION COLLEGE ISLE-JOURDAIN	5 000
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ;	398 390
	SUBVENTION POUR L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU GERS	250 000
	SUBVENTION POUR L'IUT	133 500
	MAINTENANCE ET TRAVAUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	14 890
PRÊTS D'HONNEUR	3 040	
ENVIRONNEMENT	TOTAL ENVIRONNEMENT	2 116 507
	Eau	1 531 634
	ALIMENTATION EN EAU POTABLE :	313 750
	SUBVENTION A TRIGONE POUR LE RACCORDEMENT DE LA STATION DE PLEHAUT	263 750
	SUBVENTION POUR TRAVAUX DE L'USINE EAU POTABLE DE MAUVEZIN	50 000
	SYSTEME NESTE :	534 000
	TRAVAUX OUVRAGES HYDRAULIQUES BOUSQUETARA ET LIZET	455 000
	SUBVENTION SAFER POUR LA RETENUE DE LA BATAILLOUZE	79 000
	ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS	124 284
	QUALITE DE L'EAU - Subventions versées aux syndicats de rivière	259 600
	SYSTEME ADOUR - Subventions versées à l'Institution Adour	300 000
	Préservation des espaces naturels sensibles	467 797
	ESPACES NATURELS DEPARTEMENTAUX :	450 496
	PLAN DE GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES	337 813
	AMENAGEMENT DU SITE DU MOURA	65 984
	AMENAGEMENT DES FORETS	40 000
	AUTRES	6 699
	ESPACES NATURELS NON DEPARTEMENTAUX	17 301
Transition écologique et énergétique	117 075	

Détail du programme d'investissement 2022 (CP), hors dette et dépenses imprévues en €

Politique 1er niveau	Opérations par politique et programme	Budget 2022
MOYENS DE L'INSTITUTION	TOTAL MOYENS DE L'INSTITUTION	7 397 108
	Informatique et téléphonie	2 595 260
	Logistique - Equipements divers (acquisitions matériels roulants et techniques)	394 380
	Patrimoine départemental	3 518 546
	ACQUISITIONS IMMOBILIERES	1 000 000
	ACQUISITION ET TRAVAUX PAS GIMONT	400 000
	TRAVAUX DE MAINTENANCE DES BATIMENTS	1 071 400
	TRAVAUX MAISON DES SOLIDARITES DE CONDOM	310 250
	ACQUISITION MATERIELS ET MOBILIERES	241 500
	TRAVAUX DE LA MADELEINE FLARAN	113 701
	TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	137 295
	ACQUISITION TERRAIN SIVOM MIELAN DE MARCIAC	102 700
	TRAVAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION DES BATIMENTS	47 335
	TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	30 650
	TRAVAUX SUR LE SITE DE ARREAU	33 400
	TRAVAUX AUTODROME DE NOGARO	20 000
	TRAVAUX ASSOCIATION SYNDICAT LIBRE VICTOR HUGO	5 000
	PROPRIETE NON BATIE	3 000
	SOLDE TRAVAUX PATEFORME ALIMENTAIRE	2 315
	OPERATIONS FINANCIERES	823 926
	OPERATIONS FINANCIERES	241 732
PROVISIONS POUR L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES	582 194	
Ressources humaines (prêt au personnel et matériels - Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)	64 996	
ROUTES ET TRANSPORTS DE VOYAGEURS	TOTAL ROUTES ET TRANSPORTS DE VOYAGEURS	18 425 060
	Modes de déplacements doux	2 152 500
	NOUVELLES MOBILITES :	903 000
	AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE AUCH AUBIET	825 000
	VELOROUTE 82 ET CIRCUITS CYCLOTOURISTIQUES	43 000
	FRAIS D'ETUDE SCHEMA DES MOBILITES	30 000
	CONCESSION ET DROIT LABEL TERRITOIRE VELO	5 000
	PLAN DEPARTEMENTAL ITINERAIRE PROMENADE RANDO GR65	163 500
	VOIE VERTE ARMAGNAC ET SCANDIBERIQUE	1 086 000
	Routes départementales	11 772 560
	MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES :	1 816 560
	FONDS DE CONCOURS VERSEES AUX COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES	1 246 560
	AMENAGEMENTS PONCTUELS ET D'ITINERAIRES	570 000
	MOYENS D'EXECUTION ROUTES DPTALES :	1 573 000
	ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT TECHNIQUE	1 234 000
	ACQUISITION TERRAIN, FRAIS ETUDES ET INSERTION, ACCESSOIRES ENGIN TRAVAUX PUBLICS	339 000
	MOYENS D'EQUIPEMENT ROUTES DPTALES	52 000
	OUVRAGES D'ART	604 000
	RENOVATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES	7 340 000
	SECURITE ROUTIERE	52 000
	SIGNALISATION ET EQUIPEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES	335 000
Routes nationales	4 500 000	
VOIRIE NATIONALE RN 124	4 500 000	
SPORTS ET LOISIRS	TOTAL SPORTS ET LOISIRS	107 000
	CENTRE DE VACANCES (Subvention à Oxygers - site Arreau)	45 000
	AIDES A LA PRATIQUE SPORTIVE	18 000
	PLAN DEPARTEMENTAL DES SITES ET DES ITINERAIRES	44 000
SECURITE PUBLIQUE	TOTAL SECURITE CIVILE	200 000
	SUBVENTION AU SDIS	200 000
	TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	40 263 050

INVESTISSEMENTS GERES EN AUTORISATION DE PROGRAMME €

AUTORISATION DE PROGRAMME	A	B	C	D	E	F	G	H
	AP Voies au 31/12 N-1 - cumul mandats au 31/12 /2021	AP Nouvelles propositions Exercice 2022	TOTAL AP en cours (A+B)	CP Nouvelles propositions Exercice 2022	CP Prévisions Exercice 2023	CP Prévisions Exercice 2024	CP Prévisions exercices suivants	TOTAL CP (D + E + F + G)
SOUTIEN A L'AGRICULTURE DURABLE 2020/1	628 897,00	0,00	628 897,00	108 000,00	127 402,00	150 000,00	243 495,00	628 897,00
AIDE AU LOGEMENT SUBVENTIONS 2016-2021	465 620,00	744 421,00	1 210 041,00	169 221,00	312 036,00	265 622,00	463 162,00	1 210 041,00
AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCAL SOLIDE PROGRAMMATION 2016/1	1,00	-1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS SUBVENTIONS 2018-2022	186 997,76	34 729,76	221 727,52	118 084,32	46 331,20	57 312,00	0,00	221 727,52
EAU POTABLE 2017/1 ET 2021/1	642 750,00	0,00	642 750,00	313 750,00	180 500,00	148 500,00	0,00	642 750,00
ESPACES NATURELS DEPARTEMENTAUX SITE DU MOURA 2017/1	65 983,91	0,00	65 983,91	65 983,91	0,00	0,00	0,00	65 983,91
ESPACES NATURELS NON DEPARTEMENTAUX SCHEMA DEPARTEMENTAL 2017/2	366 836,57	0,00	366 836,57	337 812,57	29 024,00	0,00	0,00	366 836,57
NESTE RETENUE DE LA BATAILLOUZE 2EME TRANCHE 2013/1	12 084,77	76 915,23	89 000,00	79 000,00	10 000,00	0,00	0,00	89 000,00
NESTE OUVRAGES HYDRAULIQUES 2020/1	976 158,40	0,00	976 158,40	455 000,00	521 158,40	0,00	0,00	976 158,40
PARC FLIM 2016 - 2022	2 154 184,05	1 440 000,00	3 594 184,05	845 590,00	938 400,00	726 050,00	1 084 144,05	3 594 184,05
QUALITE DE L'EAU SUBVENTIONS AUX SYNDICATS DE RIVIERE 2017 - 2022	417 060,52	346 002,75	763 063,27	225 000,00	219 838,45	153 496,22	164 728,60	763 063,27
CITE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE 2016/2	334 484,01	-334 484,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EQUIPEMENT DIVERS MATERIELS ROULANTS 2018 ET 2021	6 251 057,89	2 307 583,73	8 558 641,72	2 717 441,90	2 384 890,05	1 500 980,22	1 965 529,85	8 558 641,72
ITINERAIRES CYCLABLES 2021/1	538 416,21	254 563,79	793 000,00	293 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00	793 000,00
NOUVELLES MOBILITES 2022/1	3 108 183,84	-3 108 183,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES 2017 - 2022	0,00	4 912 000,00	4 912 000,00	903 000,00	1 613 000,00	1 808 000,00	588 000,00	4 912 000,00
MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES 2019 ET 2022	2 422 781,32	1 451 694,28	3 874 475,60	1 816 560,40	1 263 368,80	720 000,00	74 546,40	3 874 475,60
MOYENS D'EXECUTION DES ROUTES DEPARTEMENTALES 2015 - 2021	1 157 626,70	3 642 373,30	4 800 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	4 800 000,00
OUVRAGES D'ART DES ROUTES DEPARTEMENTALES 2015 - 2021	1 268 759,63	1 025 240,37	2 294 000,00	564 000,00	980 000,00	750 000,00	0,00	2 294 000,00
PLAN DEPARTEMENTAL ITINERAIRE DE PROMENADE ET DE RANDONNEE 2019 ET 2022 B49	447 164,64	11 835,36	459 000,00	163 500,00	68 500,00	158 500,00	68 500,00	459 000,00
RENOUATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES 2016 - 2020	12 047 220,16	4 047 779,84	16 095 000,00	7 010 000,00	6 965 000,00	2 120 000,00	0,00	16 095 000,00
VOIE VERTE 2019/1 B49	2 209 097,84	201 902,06	2 411 000,00	1 086 000,00	465 000,00	855 000,00	5 000,00	2 411 000,00
VOIRIE NATIONALE RN 21 CONTOURNEMENT AUCH PAVIE 2015/1	400 000,00	-400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VOIRIE NATIONALE RN 21 DEVIATION LECTOURE 2015/2	600 000,00	-600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VOIRIE NATIONALE RN 124 SECTION AUCH-TOULOUSE 2021/1	36 147 000,00	0,00	36 147 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	22 647 000,00	36 147 000,00
DIRECTION DES DEPLACEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES	60 346 250,44	11 439 225,16	71 785 475,60	17 536 090,40	17 304 869,80	12 361 500,00	24 583 046,40	71 785 475,60
AUTRES BATIMENTS CENTRE ARREAU 2017/1	28 215,14	0,00	28 215,14	16 150,00	12 065,14	0,00	0,00	28 215,14
AUTRES BATIMENTS PLATEFORME ALIMENTAIRE 2017/2	2 356,83	-41,83	2 315,00	2 315,00	0,00	0,00	0,00	2 315,00
AUTRES BATIMENTS P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION 2018/1	34 517,25	0,00	34 517,25	4 670,00	6 500,00	23 347,25	0,00	34 517,25
AUTRES BATIMENTS TRAVAUX DE MAINTENANCE PROGRAMMATION TRIENNALE 2019/1	66 919,19	-35 919,19	31 000,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
AUTRES BATIMENTS RESEAU EAU ET CHEMINEMENTS CENTRE ARREAU 2020/2	700 000,00	0,00	700 000,00	17 250,00	400 000,00	267 050,00	15 700,00	700 000,00
AUTRES BATIMENTS TRAVAUX DE MAINTENANCE PROGRAMMATION TRIENNALE 2022/1	0,00	400 000,00	400 000,00	40 000,00	210 000,00	105 000,00	45 000,00	400 000,00
SOUS-TOTAL AUTRES BATIMENTS	832 009,41	384 038,98	1 186 047,39	117 385,00	628 565,74	395 397,25	60 700,00	1 186 047,39
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX ABBAYE DE FLARAN 2010/1 ET 2018/5	6 500 642,85	-5 490 000,00	1 010 642,85	113 701,00	402 000,00	320 000,00	174 941,85	1 010 642,85
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION 2018/1	165 149,65	0,00	165 149,65	30 965,00	21 025,00	113 159,65	0,00	165 149,65
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION THERMES CASTERA-VERDUZAN 2018/3 B51	25 106,99	0,00	25 106,99	9 050,00	5 400,00	10 656,99	0,00	25 106,99
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION LABORATOIRE VETERINAIRE 2018/4 B54	7 234,98	0,00	7 234,98	2 650,00	1 950,00	2 634,98	0,00	7 234,98
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX DE RENOVATION BATIMENT LES COLONNES 2019/6	600 588,80	0,00	600 588,80	10 650,00	294 938,80	295 000,00	0,00	600 588,80
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX RAFFRAICHISSEMENT LOCAL 2018/7	683 695,96	0,00	683 695,96	0,00	5 000,00	0,00	678 695,96	683 695,96
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES CONDOM 2018/9	342 483,54	0,00	342 483,54	310 250,00	32 233,54	0,00	0,00	342 483,54
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX DE MAINTENANCE PROGRAMMATION TRIENNALE 2019/1	636 920,38	0,00	636 920,38	373 300,00	343 620,38	20 000,00	0,00	636 920,38
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX AGENDA ACCESSIBILITE 2019/2	581 493,54	120 000,00	701 493,54	137 295,00	343 021,00	221 177,54	0,00	701 493,54
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX AMENAGEMENT THERMES CASTERA-VERDUZAN 2019/3 B51	34 557,72	0,00	34 557,72	25 500,00	9 057,72	0,00	0,00	34 557,72
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX REHABILITATION LABORATOIRE VETERINAIRE 2019/5 B54	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX ACQUISITION TERRAIN MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES FLEURANCE 2019/6	49 493,12	0,00	49 493,12	2 500,00	10 000,00	10 000,00	26 993,12	49 493,12
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX MAINTENANCE PROGRAMMATION TRIENNALE 2022/1	312 607,00	-312 607,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX MAINTENANCE PROGRAMMATION TRIENNALE 2022/1	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	452 200,00	455 000,00	430 000,00	162 800,00	1 500 000,00
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX THERMES CASTERA-VERDUZAN 2022/2 B51	0,00	90 000,00	90 000,00	5 000,00	30 000,00	30 000,00	25 000,00	90 000,00
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE 2022/3	0,00	200 000,00	200 000,00	20 000,00	120 000,00	60 000,00	0,00	200 000,00
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX TRAVAUX PAS GIMONT 2022/4	0,00	550 000,00	550 000,00	400 000,00	150 000,00	0,00	0,00	550 000,00
SOUS-TOTAL BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	11 139 974,63	-3 342 607,00	7 797 367,63	1 893 085,00	2 123 246,44	1 612 629,16	2 268 430,83	7 797 367,63

INVESTISSEMENTS GERES EN AUTORISATION DE PROGRAMME €

AUTORISATION DE PROGRAMME	A		B		C		D	E	F	G	H
	AP Voies au 31/12 N-1 - cumul mandats au 31/12 2021		AP Nouvelles propositions Exercice 2022	TOTAL AP en cours (A+B)	CP Nouvelles propositions Exercice 2022	CP Prévisions Exercice 2023	CP Prévisions Exercice 2024	CP Prévisions exercices suivants	TOTAL CP (D + E + F + G)		
COLLEGE PUBLIC TRAVAUX EXTENSION SERVICE RESTAURATION ISLE-JOURDAIN 2012/1	9 000,00		0,00	9 000,00	5 000,00	4 000,00	0,00	0,00	9 000,00		
COLLEGE PUBLIC CONSTRUCTION 2EME COLLEGE ISLE-JOURDAIN 2014/1	232 789,40		0,00	232 789,40	110 000,00	122 789,40	0,00	0,00	232 789,40		
COLLEGE PUBLIC TRAVAUX DE MAINTENANCE PROGRAMMATION TRIENNALE 2016/1 ET 2019/1	1 269 595,80		-4 355,00	1 265 240,80	617 000,00	528 000,00	120 240,80	0,00	1 265 240,80		
COLLEGE PUBLIC P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION 2018/1	226 588,61		0,00	226 588,61	84 650,00	58 000,00	89 938,61	0,00	226 588,61		
COLLEGE PUBLIC D'EAUZE TRAVAUX 2018/2	2 981 700,00		2 000 000,00	4 981 700,00	25 000,00	85 000,00	100 000,00	4 771 700,00	4 981 700,00		
COLLEGE PUBLIC TRAVAUX LAVIERE SERVICE DE RESTAURATION DES COLLEGES 2018/3	500 082,14		0,00	500 082,14	273 110,00	170 000,00	56 972,14	0,00	500 082,14		
COLLEGE PUBLIC SUBVENTION POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION GYMNASE DE FLEURANCE 2018/4	2 920 924,30		0,00	2 920 924,30	69 750,00	1 500 000,00	1 200 000,00	151 174,30	2 920 924,30		
COLLEGE PUBLIC AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME 2019/2	976 363,29		100 000,00	1 076 363,29	416 200,00	649 410,29	10 755,00	0,00	1 076 363,29		
COLLEGE PUBLIC DE MAUVEZIN 2019/3	13 000,00		-13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
COLLEGE PUBLIC - SUBVENTION CITES SCOLAIRES NOGARO LECTOURE 2017 - 2020	3 939 184,99		0,00	3 939 184,99	750 000,00	741 100,00	750 000,00	1 688 084,99	3 939 184,99		
COLLEGE PUBLIC TRAVAUX DE RENOVATION 2022/1	0,00		4 500 000,00	4 500 000,00	953 779,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 346 221,00	4 500 000,00		
COLLEGE PUBLIC TRAVAUX DE RENOVATION ENERGIE 2022/2	0,00		325 000,00	325 000,00	170 000,00	155 000,00	0,00	0,00	325 000,00		
COLLEGE PUBLIC TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2022/3	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00	7 000,00	32 000,00	461 000,00	500 000,00	1 000 000,00		
SOUS-TOTAL COLLEGES PUBLICS	13 089 228,53		7 807 645,00	20 896 873,53	3 487 409,00	5 145 299,69	3 882 804,65	8 487 180,29	20 896 873,53		
ETABLISSEMENTS SUPERIEURS SUBVENTION TRAVAUX IUT 2016/1	133 500,00		0,00	133 500,00	133 500,00	0,00	0,00	0,00	133 500,00		
ETABLISSEMENTS SUPERIEURS P3 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION 2018/1	8 807,74		0,00	8 807,74	3 390,00	5 417,74	0,00	0,00	8 807,74		
ETABLISSEMENTS SUPERIEURS TRAVAUX AMENAGEMENT IUT IUFM 2019/1	56 162,61		-43 794,09	12 368,52	5 000,00	7 368,52	0,00	0,00	12 368,52		
ETABLISSEMENTS SUPERIEURS SUBVENTION POUR TRAVAUX INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFS) 2021/1	400 000,00		0,00	400 000,00	250 000,00	0,00	0,00	150 000,00	400 000,00		
ETABLISSEMENTS SUPERIEURS TRAVAUX AMENAGEMENT INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (INSPE) 2022/1	0,00		100 000,00	100 000,00	5 000,00	30 000,00	35 000,00	30 000,00	100 000,00		
SOUS-TOTAL ETABLISSEMENTS SUPERIEURS	608 470,35		56 205,91	664 676,26	386 890,00	42 786,26	35 000,00	160 000,00	664 676,26		
TRANSITION ENERGIE REALISATION PLATEFORME ENERGIE 2016/1	10 511,53		-9 011,53	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
TRANSITION ENERGIE CITE HANGAR 2018/1	3 033,97		-3 033,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TRANSITION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE OMBRIERES 2020/1	411 720,00		55 000,00	466 720,00	113 575,00	353 145,00	0,00	0,00	466 720,00		
TRANSITION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE OMBRIERES 2020/1	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	30 000,00	90 000,00	150 000,00		
TRANSITION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE OMBRIERES 2020/1	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	30 000,00	90 000,00	150 000,00		
SOUS-TOTAL TRANSITION ENERGIE	422 265,50		192 964,50	615 230,00	113 575,00	353 145,00	30 000,00	90 000,00	615 230,00		
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'IMMOBILIER	28 064 847,32		5 179 237,39	33 244 084,71	8 997 900,00	8 323 042,03	5 855 930,86	11 068 311,22	31 243 184,71		
C2D - FONDS DEPARTEMENTAL DEVELOPPEMENT EPCI 2017 ET 2021	862 288,88		-14 457,50	847 831,38	580 000,00	267 831,38	0,00	0,00	847 831,38		
C2D - AIDE AUX MOYENS DE DEFENSE SANITAIRE DES POPULATIONS 2020/1	20 000,00		0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
SOUS-TOTAL FONDS DEPARTEMENTAL DEVELOPPEMENT	882 288,88		-14 457,50	867 831,38	600 000,00	267 831,38	0,00	0,00	867 831,38		
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE 2017 - 2021	595 491,59		-9 896,63	585 594,96	300 000,00	177 010,79	108 494,17	0,00	585 594,96		
DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE PLUS 2021/1	732 500,00		0,00	732 500,00	400 000,00	200 000,00	132 500,00	0,00	732 500,00		
SOUS-TOTAL DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	1 327 991,59		-9 896,63	1 318 094,96	700 000,00	377 010,79	240 984,17	0,00	1 318 094,96		
SUBVENTION DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2022/1	0,00		9 000 000,00	9 000 000,00	200 000,00	800 000,00	1 000 000,00	7 000 000,00	9 000 000,00		
SOUS-TOTAL SUBVENTION SOLIDARITE TERRITORIALE	2 210 200,47		8 978 565,87	11 188 766,34	1 800 000,00	1 444 842,17	1 240 984,17	7 000 000,00	11 188 766,34		
MISSION INGENIERIE TERRITORIALE	94 872 536,22		27 960 602,15	122 833 138,37	27 761 402,20	29 487 443,65	20 959 405,35	44 604 887,27	122 833 138,37		
TOTAL DGA INVESTISSEMENT ET TERRITOIRES	0,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
INVENTAIRE ARCHIVES RAYONNAGE 2022/1	0,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	183 469,33		1 110 000,00	1 293 469,33	1 288 400,00	5 069,33	0,00	0,00	1 293 469,33		
NUMERISATION DES COLLEGES PUBLICS 2021/1	78 068,75		350 000,00	428 068,75	401 733,00	26 335,75	0,00	0,00	428 068,75		
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES 2021/1	18 033,38		0,00	18 033,38	10 000,00	8 033,38	0,00	0,00	18 033,38		
INTERNET INTRANET REFOUNTE SITE INTERNET DU DEPARTEMENT 2018/1	703 618,83		650 000,00	1 353 618,83	904 657,00	327 000,00	121 961,83	0,00	1 353 618,83		
LOGICIEL 2018 - 2022	583 190,29		2 110 000,00	2 693 190,29	2 604 790,00	368 438,46	121 961,83	0,00	2 693 190,29		
DIRECTION ORGANISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUE	3 420 616,00		0,00	3 420 616,00	1 140 000,00	1 140 000,00	1 140 000,00	616,00	3 420 616,00		
DIRECTION ACTION JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE	66 129,26		45 734,74	111 864,00	45 735,00	47 835,00	18 294,00	0,00	111 864,00		
COLLEGES PRIVES 2018 - 2022	66 129,26		45 734,74	111 864,00	45 735,00	47 835,00	18 294,00	0,00	111 864,00		
DIRECTION COLLEGES, RESTAURATION ET ENSEIGNEMENT	66 129,26		45 734,74	111 864,00	45 735,00	47 835,00	18 294,00	0,00	111 864,00		

INVESTISSEMENTS GERES EN AUTORISATION DE PROGRAMME €

AUTORISATION DE PROGRAMME	A	B	C	D	E	F	G	H
	AP Votées au 31/12 N-1 - cumul mandats au 31/12/2021	AP Nouvelles propositions Exercice 2022	TOTAL AP en cours (A+B)	CP Nouvelles propositions Exercice 2022	CP Prévisions Exercice 2023	CP Prévisions Exercice 2024	CP Prévisions exercices suivants	TOTAL CP (D + E + F + G)
CENTRE VACANCES PROJET SPORT OXYGERS 2019/1	80 000,00	0,00	80 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	80 000,00
CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE 2017 -2022	255 641,00	132 917,00	388 558,00	171 350,00	217 208,00	0,00	0,00	388 558,00
DEVELOPPEMENT LECTURE PUBLIQUE 2022/1	32 000,00	0,00	32 000,00	8 000,00	16 000,00	8 000,00	0,00	32 000,00
ESPACES NATURELS DEPARTEMENTAUX CHEMIN DU HALAGE 2012/2	66,96	4 933,02	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
PLAN DEPARTEMENTAL ESPACE SITES ITINERAIRES APPLICATION NUMERIQUE 2021/1	40 000,00	0,00	40 000,00	15 000,00	25 000,00	0,00	0,00	40 000,00
REINVENTER LE GERS - BUDGET PARTICIPATIF 2018 - 2022	110 449,32	500 000,00	610 449,32	104 523,39	505 925,93	0,00	0,00	610 449,32
DIRECTION DYNAMIQUES ASSOCIATIVES CULTURELLES ET PARTICIPATION CITOYENNE	4 988 094,85	637 850,02	5 625 944,87	343 873,39	804 133,93	8 000,00	0,00	1 186 007,32
TOTAL DGA RESSOURCES ET MOYENS	4 988 094,85	637 850,02	5 625 944,87	343 873,39	804 133,93	8 000,00	0,00	1 186 007,32
HEBERGEMENT PERSONNES AGEES - SUBVENTIONS TRAVAUX AUX MAISONS DE RETRAITE 2019 - 2022	923 418,00	1 292 822,00	2 216 240,00	4 204 386,36	2 358 407,39	1 288 255,83	618,00	7 851 879,61
HEBERGEMENT PERSONNES HANDICAPEES - SUBVENTIONS AUX MAISONS DE RETRAITE 2022/1	0,00	636 900,00	636 900,00	191 070,00	711 551,00	285 987,00	300 000,00	2 216 240,00
DIRECTION GESTION COORDINATION	923 418,00	1 929 722,00	2 853 140,00	1 109 772,00	838 931,00	413 387,00	491 070,00	2 853 140,00
TOTAL DGA SOLIDARITE	923 418,00	1 929 722,00	2 853 140,00	1 109 772,00	838 931,00	413 387,00	491 070,00	2 853 140,00
SECURITE CIVILE - SUBVENTION AU SDIS POUR LES CASERNES 2022/1	0,00	600 000,00	600 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	600 000,00
TOTAL DIRECTION DES FINANCES	0,00	600 000,00	600 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	600 000,00
TOTAL GENERAL	100 784 049,07	33 293 906,91	134 077 957,98	33 265 572,59	32 854 761,94	22 861 028,18	45 096 575,27	134 077 957,98

Les crédits de paiement 2022 s'établissent à 40,2 M€ dont 7 M€ gérés en hors AP et 33,2 M€ en AP

